

ÉLECTIONS MUNICIPALES - 15 ET 22 MARS 2026

# Le Nouveau Paris Populaire



**SOPHIA  
CHIKIROU**

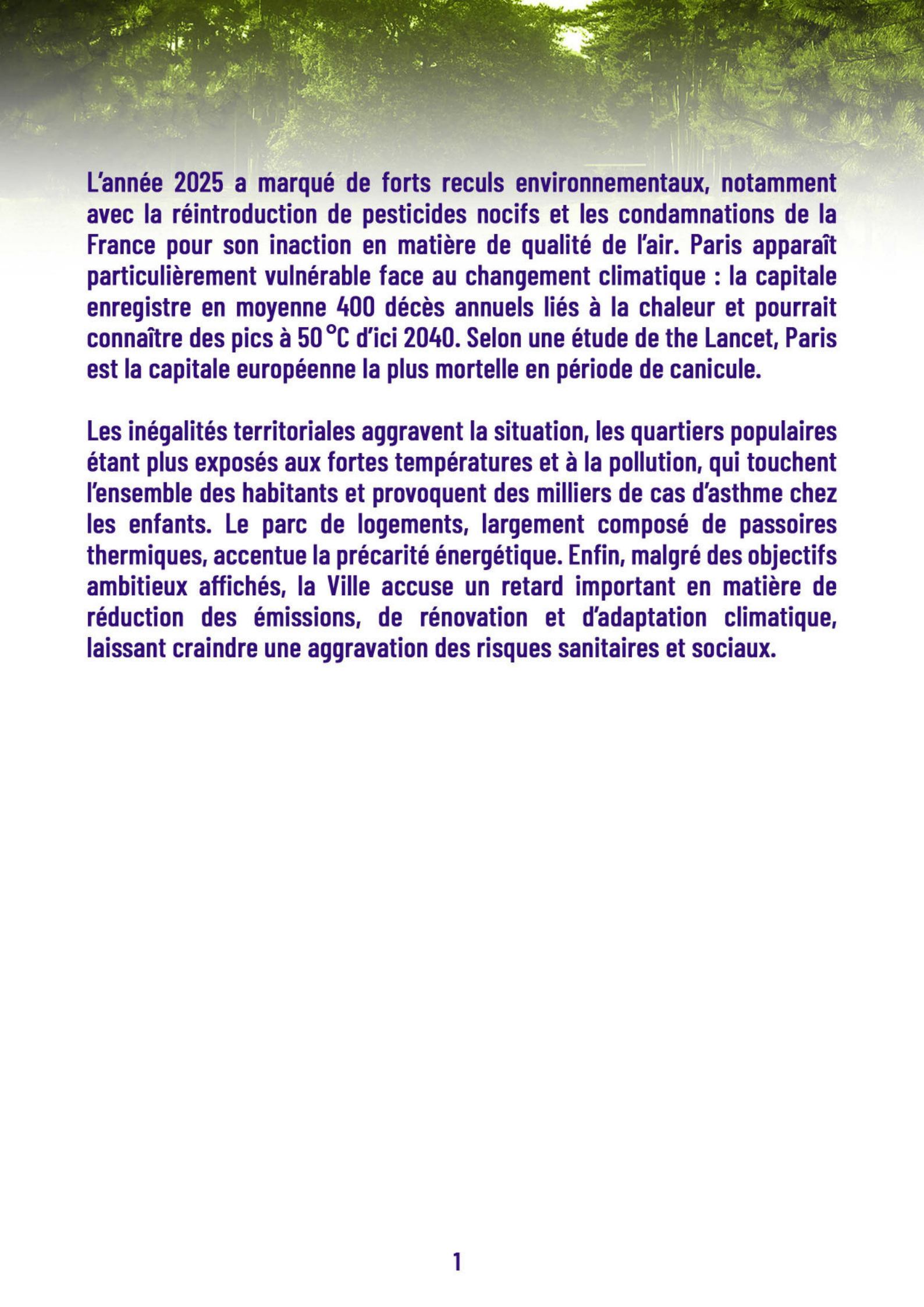
PRÉSENTE  
SON PLAN POUR

**L'ÉCOLOGIE  
POPULAIRE**



[sophiapourparis.fr](https://sophiapourparis.fr)





**L'année 2025 a marqué de forts reculs environnementaux, notamment avec la réintroduction de pesticides nocifs et les condamnations de la France pour son inaction en matière de qualité de l'air. Paris apparaît particulièrement vulnérable face au changement climatique : la capitale enregistre en moyenne 400 décès annuels liés à la chaleur et pourrait connaître des pics à 50 °C d'ici 2040. Selon une étude de the Lancet, Paris est la capitale européenne la plus mortelle en période de canicule.**

**Les inégalités territoriales aggravent la situation, les quartiers populaires étant plus exposés aux fortes températures et à la pollution, qui touchent l'ensemble des habitants et provoquent des milliers de cas d'asthme chez les enfants. Le parc de logements, largement composé de passoires thermiques, accentue la précarité énergétique. Enfin, malgré des objectifs ambitieux affichés, la Ville accuse un retard important en matière de réduction des émissions, de rénovation et d'adaptation climatique, laissant craindre une aggravation des risques sanitaires et sociaux.**

# NOTRE CONSTAT

L'année 2025 a été l'année des pires reculs environnementaux, parmi lesquels la loi sur la réintroduction de pesticides dont on sait qu'ils sont l'origine de cancers et de destruction de la biodiversité (pesticides tueurs d'abeilles).

La France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union européenne en 2019 pour manquement à ses obligations en matière de qualité de l'air, et par le Conseil d'État à une astreinte record de 10 millions d'euros par semestre de retard pour l'insuffisance des actions engagées pour se mettre en conformité réglementaire.

*Paris et les Parisiens, vulnérables face à l'urgence climatique*

L'inaction face au dérèglement climatique tue. Selon une étude récente menée par la revue the Lancet sur 854 villes européennes, Paris est la ville où le risque de mourir de canicule est le plus élevé. À Paris, 400 personnes en moyenne décèdent chaque année en raison de la chaleur. En 2022, la vague de chaleur a causé une surmortalité de **21 %** en Île-de-France.

Paris va connaître des pics de chaleur à 50 degrés d'ici 2040.

Là encore, tous les Parisiens ne sont pas égaux face à ce phénomène. Les écarts de température atteignent +8 °C entre les quartiers les plus végétalisés et les plus minéraux, à savoir les arrondissements populaires du nord-est, qui restent les plus exposés.

De même, la pollution atmosphérique reste dramatique. D'après Airparif, **100 % des Parisiens** sont exposés à des niveaux de particules fines et de dioxyde d'azote dépassant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Cette situation affecte particulièrement nos enfants : **6 900 nouveaux cas** d'asthme sont recensés chaque année en Île-de-France.

Pour ne rien arranger, le parc de logements parisien est une **passoire énergétique massive**. Selon les données de l'INSEE, 54 % des logements sont classés E, F ou G au diagnostic de performance énergétique – parmi lesquels environ 326 000 « passoires thermiques » de catégorie G. Ces logements, étouffants en été et invivables en hiver, concentrent souvent les populations les plus précaires.

### *Une action cosmétique de la majorité sortante*

De l'avis de la Chambre régionale des comptes dans un rapport publié en 2022, « *la Ville de Paris a pris beaucoup de retard sur la baisse de la consommation d'énergie* », ce qui l'a notamment empêché d'atteindre ses objectifs en termes de réduction des gaz à effet de serre et de part d'énergies renouvelables dans le mix énergétique de la ville.

La mission d'information et d'évaluation « Paris sous 50 degrés » a démontré l'impréparation de la Ville à absorber les grandes vagues de chaleur.

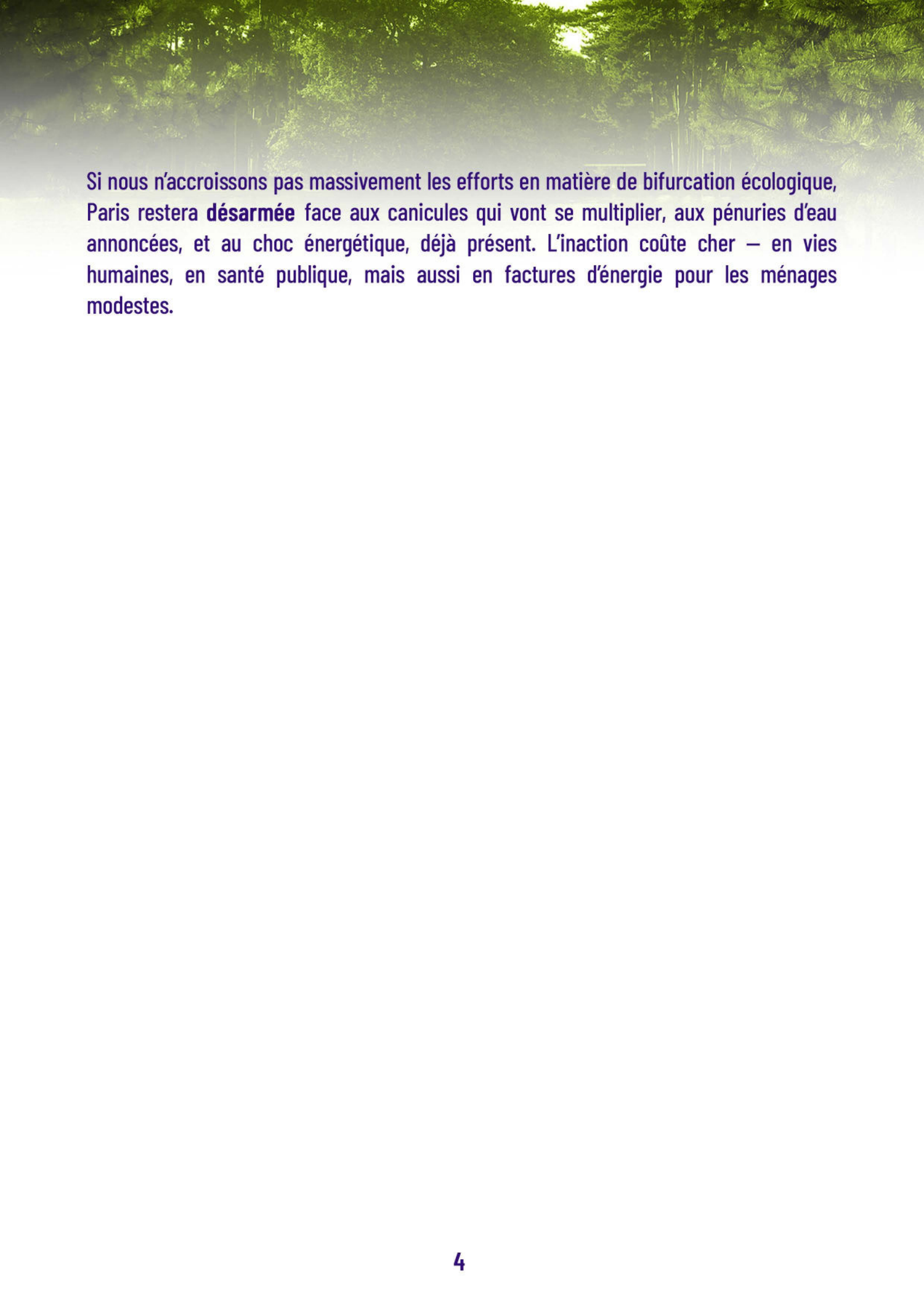
Au-delà des effets d'annonce, le bilan de la majorité sortante n'est pas à la hauteur. **La neutralité carbone annoncée pour 2050 n'aura vraisemblablement pas lieu**, puisque la trajectoire actuelle des émissions s'établit à - 35 % au lieu de - 50 %. **La sobriété énergétique** a progressé de seulement 5 % contre un objectif de 25 % initialement attendu.

De même, au rythme où va la rénovation énergétique des logements sociaux, il faudrait **40 ans** pour achever de rénover tout le parc social.

Les élus actuels persistent également dans des choix qui ne servent ni l'environnement, ni la santé, ni l'aspiration de justice sociale des Parisiens. Par exemple, Paris a avalisé le maintien de l'incinérateur d'Ivry jusqu'à 2060, en dépit des effets délétères sur la santé des riverains, et des élèves et personnels des écoles limitrophes. En effet, des études ont mis en lumière la présence de PFAS dans les filtres d'aération de cinq écoles, tandis que 16 cas de cancers ont été recensés dans un lycée situé à 800 mètres de l'incinérateur. Pire, le nouveau contrat de production de chaleur conclu avec Dalkia prévoit la construction d'un nouvel incinérateur à Vitry-sur-Seine, contre l'avis de la population.

Quant à la mobilité, la Ville a aussi accepté de déléguer à un acteur privé, Smovengo – au demeurant largement impréparé – le marché du vélo municipal qui n'a jamais bien fonctionné. Pourtant, face à l'urgence climatique, le vélo devrait être soustrait à la logique de marché, et érigé en levier de la bifurcation écologique. La majorité sortante a également renoncé à se battre face aux hausses imposées aux Parisiens pour les abonnements de transport. Une attitude qui trahit un manque de vision politique.

Pourtant, Paris s'est déjà réchauffée de 2,3 °C depuis l'ère préindustrielle, là où le reste du monde s'est réchauffé de 1,1 °C. D'ici 2050, Météo France anticipe que Paris devra composer avec 23 à 30 jours de canicule par an. En 2080, ce sont 34 jours de canicule et 35 nuits tropicales qui attendent Paris, soit sept fois plus qu'aujourd'hui.



Si nous n'accroissons pas massivement les efforts en matière de bifurcation écologique, Paris restera **désarmée** face aux canicules qui vont se multiplier, aux pénuries d'eau annoncées, et au choc énergétique, déjà présent. L'inaction coûte cher – en vies humaines, en santé publique, mais aussi en factures d'énergie pour les ménages modestes.

# NOTRE VISION

Nous assumons une écologie de rupture : planifiée, sociale et financée à la hauteur de l'urgence.

Nous appliquons la **règle verte** : ne pas prélever sur la nature plus qu'elle ne peut reconstituer, ne pas produire plus qu'elle ne peut supporter. Cette règle guidera toute l'action municipale.

Concrètement :

- un budget climat contraignant pour atteindre réellement la neutralité carbone ;
- un Plan Local d'Urbanisme bioclimatique fondé sur la sanctuarisation de la pleine terre et le zéro béton inutile ;
- la déclaration de l'eau, de l'énergie et du vivant comme biens communs, gérés publiquement, hors logique de profit.

La bifurcation écologique exige de planifier sur plusieurs années des trajectoires de sobriété en matière de consommations, de rénovation thermique massive, de transformation des mobilités, et d'adaptation aux canicules. Elle exige aussi la justice sociale. Nous refusons l'écologie punitive pour les classes populaires de même que l'écologie des petits gestes qui épargne les grands pollueurs.

Nous sommes la seule liste à dire clairement que cela suppose d'augmenter l'investissement. Sans moyens supplémentaires, parler d'accélération climatique est une illusion.

Paris a les compétences pour agir sur le logement, l'urbanisme, les transports, l'énergie, l'eau et les déchets. Le Premier adjoint au maire assurera le pilotage de la politique écologique en lien avec le Conseil économique, social et environnemental parisien (CESE parisien) que nous créerons.

# NOTRE PLAN D' ACTIONS

## Gouverner la bifurcation écologique démocratiquement et selon la règle verte

*Mettre la bifurcation au cœur de l'action publique communale*

- Charger le **premier adjoint de la maire de piloter le programme de bifurcation écologique**, en lien direct avec le CESE parisien que nous créerons et les instances nationales et européennes
- Confier au CESE parisien une mission de **suivi renforcé, de documentation et d'évaluation** des politiques municipales et la réalisation d'un **rapport annuel** sur lequel le Conseil de Paris sera saisi
- **Adopter un budget annuel carbone municipal contraignant**, notamment en fixant des plafonds d'émission par secteur (bâtiments, transports, déchets, commande publique) et en publiant un tableau de bord de suivi, et en soumettant tout projet d'investissement supérieur à 10 millions d'euros à un bilan carbone préalable
- **Respecter la comptabilité carbone** dans le budget de la Ville de Paris, traçant l'ensemble des dépenses liées à la bifurcation écologique, avec suivi et respect des indicateurs de résultat et évaluation annuelle publique
- **Intégrer la règle verte de soutenabilité** à l'ensemble des marchés publics et contrats municipaux de 1 million d'euros et plus

## Faire de Paris une ville vivable et résiliente face au dérèglement climatique

*Végétaliser massivement et créer des îlots de fraîcheur accessibles à tous les Parisiens*

- Respecter l'engagement « **zéro artificialisation** » des sols dans l'esprit de la règle verte
- Accélérer et simplifier la transformation des cours dans les crèches, écoles et les collèges parisiens pour atteindre l'objectif de 100 % d'établissements dotés de cours oasis avant 2040
- Définir un plan de dépollution des sols visant la dépollution prioritaire des cours d'école, crèches, aires de jeux, jardins partagés et parcs parisiens

- Décréter un moratoire immédiat sur toute construction nouvelle de bureaux et sur les grands projets inutiles et y substituer de grands projets de parcs, comme à Porte de la Villette 19<sup>e</sup> (15 hectares), Gare des mines 18<sup>e</sup> (2 hectares), Ordener Poissonniers 18<sup>e</sup> (4 hectares), Bercy Charenton 12<sup>e</sup> (17 hectares), Messageries 17<sup>e</sup> (7 hectares)
- Créer de nouveaux boisements urbains denses d'au moins un hectare chacun, fondés sur des plantations diversifiées et à croissance rapide, en priorité dans les arrondissements les plus déficitaires en espaces verts
- Aménager des parc-éponges tout en menant une désimperméabilisation massive des abords du périphérique et des grandes portes afin de capter le ruissellement, prévenir les inondations et créer des îlots de fraîcheur dans les quartiers les plus exposés
- Engager une renaturation massive afin de produire plus de 200 hectares d'espaces verts supplémentaires durant la mandature, et offrir 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, conformément aux recommandations de l'OMS
- Rendre obligatoire, par une modification du PLU bioclimatique (PLUb), la végétalisation des façades aveugles pour tout projet neuf ou de rénovation lourde, avec des dispositifs enracinés en pleine terre

### *Fonder un véritable droit à la fraîcheur et protéger les Parisiens en temps de canicule*

- Atteindre l'objectif d'au moins un îlot de fraîcheur (parc, forêt urbaine, cour oasis, bâtiment climatisé ouvert au public) dans un rayon de 300 mètres pour tous les Parisiens
- Multiplier, à court terme, des points « Halte Fraîcheur » dans chaque arrondissement au sein des établissements municipaux afin de garantir un accès à des lieux frais en cas d'alerte canicule orange ou rouge
- Garantir l'ouverture ininterrompue (24/7) de tous les îlots de fraîcheur, notamment les parcs, en période de vigilance canicule orange ou rouge
- Établir une cartographie en ligne, en temps réel, des îlots de fraîcheur de Paris, accessible à tous les Parisiens, et maintenir un registre des îlots de fraîcheur auprès des mairies d'arrondissement
- Déployer des toiles ombrières de grande ampleur dans les rues les plus exposées aux îlots de chaleur, afin de créer immédiatement des zones d'ombre continues pendant les périodes estivales, comme dans les villes du sud

- Déployer des équipes mobiles chargées de prévention auprès des personnes vulnérables (personnes âgées, nouveau-nés, personnes malades chroniques, sans-abris), d'orientation des Parisiens vers les points d'eau, les îlots de fraîcheur et circulant en véhicules climatisés pour permettre des « Haltes Fraîcheur » mobiles
- Soutenir le rafraîchissement de l'ensemble des résidences autonomes et EHPAD parisiens, en privilégiant le raccordement au réseau de froid municipal
- Étendre et contrôler l'extension du réseau municipal de froid urbain public afin de développer massivement les canalisations souterraines acheminant du froid (eau de Seine, géothermie) vers les bâtiments publics et les copropriétés volontaires
- Interdire la circulation des véhicules thermiques en période de canicule sur l'ensemble des axes municipaux, sauf pour les personnes à mobilité réduite, les urgences médicales et les livraisons essentielles, et négocier avec le Préfet de Police pour étendre l'interdiction à l'ensemble des axes de Paris
- Protéger les dents creuses et les petites maisons en cœur d'îlot ou en rues étroites et refuser leur comblement systématique pour « faire l'alignement », afin de conserver des respirations urbaines qui laissent passer la lumière, l'air et la fraîcheur, améliorant le confort en période de chaleur

## **Faire de l'eau un réel bien commun**

- Adopter une tarification progressive de l'eau prévoyant la gratuité des 50 premiers litres d'eau par jour et par personne pour garantir un droit à l'accès à l'eau, et adopter une tarification croissante au-delà pour envoyer un fort signal-prix contre le gaspillage
- Instruire Eau de Paris de s'abstenir de toute coupure d'eau dans les locaux à destination d'habitation
- Généraliser le déploiement des systèmes de filtration d'eau avancés pour éliminer les micropolluants et garantir une eau de qualité irréprochable à tous les Parisiens
- Lancer un plan d'urgence de rénovation du réseau de distribution d'eau afin de réduire de moitié les fuites d'ici 2035
- Renforcer le réseau d'eau non-potable de la ville de Paris
- Créer 500 fontaines à boire supplémentaires dans Paris en donnant la priorité aux « déserts hydriques » sous-dotés et établir une cartographie en ligne des points d'eau

- Transformer les rues parisiennes en « rues-éponges » et y développer des noues végétalisées, revêtements perméables et jardins de pluie afin d'absorber et recueillir les eaux de pluie et de recharger les nappes phréatiques

## **Repenser la mobilité pour garantir un air respirable aux Parisiens**

### *Repenser la place de la voiture dans l'espace public*

- Lancer un **nouveau plan de circulation métropolitain** qui fixera une hiérarchie claire des axes (transit, desserte locale, bus, vélo, logistique), supprimera les points noirs et garantira une cohérence à l'échelle de Paris et du Grand Paris pour construire une ville
- Mettre en place des feux de circulation intelligents, en repensant les plans de circulation aux points noirs de congestion et en développant la circulation à horaires modulables selon les besoins des quartiers
- Planifier la fin de la circulation des véhicules thermiques dans Paris et préparer la population et les professionnels en les accompagnant vers l'acquisition de véhicules hybrides ou électriques
- Accorder une aide sous critères sociaux aux ménages les plus modestes (quotient familial 1 à 3), pour passer d'un véhicule thermique vers un véhicule décarboné
- Engager la reprise en gestion publique des parkings souterrains concédés à des opérateurs privés ainsi que des parkings des bailleurs sociaux, afin de constituer une autorité municipale unique du stationnement souterrain. Cette régie permettrait de mutualiser les capacités existantes, d'optimiser les taux d'occupation, de mettre en place une tarification différenciée et sociale selon les usages (résidentiel, professionnel indispensable, logistique, santé, urgences), et d'assurer la transparence
- Réduire le nombre de places de stationnement de surface et réserver le reste des places en priorité aux personnes à mobilité réduite et aux usages professionnels indispensables (usage médical, urgences, livraisons, etc.)
- Étendre et multiplier les journées « Paris Respire » afin de libérer ponctuellement les rues de la circulation et des quartiers entiers
- Travailler avec l'État et la Région en vue de la transformation du périphérique en boulevard urbain, dans le cadre d'un plan global des mobilités, incluant la requalification des portes et des infrastructures autoroutières urbaines.

### *Mettre en œuvre une politique ambitieuse de vélos pour tous*

- Créer une régie publique du vélo afin d'en faire un véritable service public et mettre en place une réelle tarification sociale, garantie de vélos fiables, de stations pleinement opérationnelles et d'une meilleure sécurité des usagers
- Développer une école municipale du vélo en lien avec les acteurs du secteur pour apprendre, pratiquer et gagner en autonomie dans l'usage du vélo, et généraliser l'apprentissage du « savoir rouler » dans toutes les écoles municipales
- Renforcer les infrastructures et la sécurité en commençant par les 200 carrefours identifiés comme étant les plus dangereux
- Collaborer avec Île-de-France Mobilités et les villes alentours pour favoriser les réseaux cyclables continus pour créer des ponts entre Paris et les villes voisines, notamment aux Portes, et développer des liaisons cyclables continues vers les forêts, rivières et lieux de baignade
- Expérimenter, en concertation avec le Préfet de Paris, le principe « vélo d'abord » dans les rues parisiennes étroites, principe selon lequel les voitures doivent rouler derrière les cyclistes avec interdiction de les doubler
- Mettre en place des feux de circulation décalés entre cyclistes et automobilistes
- Renforcer les contrôles aux heures de pointe pour le respect du code de la route

### *Œuvrer pour une logistique urbaine décarbonée*

- Généraliser le « dernier kilomètre zéro émission » pour toutes les livraisons à destination des bâtiments municipaux
- Créer au moins 10 micro-hubs logistiques décarbonés gérés par des coopératives de livreurs pour le dernier kilomètre situés en périphérie des arrondissements, pour :
  - **Servir** d'espaces de stockage et de distribution pour les biens à destination des commerces parisiens
  - **Permettre et faciliter** les livraisons groupées et l'approvisionnement vers les commerces en vélos-cargos ou véhicules électriques
- Développer la logistique fluviale et utiliser la Seine pour le transport de marchandises en créant 3 ports urbains pour la livraison de matériaux de construction et l'évacuation des déchets à horizon 2032

## **Pour une stratégie zéro déchet, zéro gaspillage**

- **Interdire les plastiques à usage unique** dans les marchés et événements municipaux pour encourager à l'utilisation de la vaisselle réutilisable obligatoire et du système de consignes sur les contenants
- Déployer un réseau de consigne municipal pour les bouteilles en verre au niveau des commerces alimentaires, pour reprendre en main la collecte, le recyclage, la valorisation et la réutilisation du verre à Paris
- Généraliser les **bacs marron (compost)** dans toutes les copropriétés de plus de 10 logements pour accroître la collecte des biodéchets dès 2026 où la place le permet, conformément aux obligations légales incombant à la ville de Paris
- Lutter **contre le gaspillage alimentaire** en déployant des dispositifs de partage des aliments encore consommables, en soutenant les associations de collecte des invendus et en organisant une synergie pour que les cantines et restaurants municipaux donnent les surplus aux associations
- **Créer un réseau de ressourceries communales** pour renforcer les capacités de recyclage tout en favorisant l'insertion professionnelle et l'économie circulaire
- **Utiliser le poids politique de Paris au sein du Sycatom** pour bâtir une coalition de municipalités volontaires en faveur d'un plan de sortie de l'incinération, incluant un moratoire sur toute nouvelle capacité, un calendrier de fermeture des lignes les plus anciennes (Ivry, Issy), et un plafonnement décroissant des tonnages incinérés (-4 à -5 % par an)
- Lancer un plan de formation aux métiers de la réparation et du reconditionnement, avec priorité aux publics éloignés de l'emploi et à ceux ayant déjà une expérience du secteur

## **Paris, capitale de l'énergie verte : rénover massivement, produire localement, consommer sobrement**

### *Pour un service public de rénovation énergétique*

- Créer une grande école métropolitaine des métiers de la rénovation thermique afin de rattraper le retard et sortir de la pénurie de main-d'œuvre, en lien avec l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris

- Accélérer le plan de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments publics parisiens, en commençant par les écoles, les crèches, les équipements sportifs, avec l'objectif d'atteindre le niveau bâtiment basse consommation d'ici 2035 (contre 2050 prévu aujourd'hui)
- **Accélérer** le rythme de la rénovation énergétique des logements sociaux, et passer progressivement de 5 000 à **8 000** logements rénovés par an, pour atteindre **100 % de logements sociaux rénovés** à l'horizon 2055
- **Accélérer** la rénovation énergétique dans le privé grâce à la régie publique de gestion locative, qui proposera une prise en charge de 25 % à 100 % en échange d'un conventionnement pour de la location longue durée à loyer modéré
- Porter le rythme de rénovation énergétique à 40 000 logements par an d'ici 2032 (contre 5 000 aujourd'hui) en renforçant massivement l'Agence Parisienne du Climat pour accompagner copropriétés et particuliers de A à Z ; en créant un prêt municipal à taux zéro sur 20 ans pour les petites copropriétés et primo-accédants, remboursé sur les économies d'énergie ; en instaurant une garantie municipale pour sécuriser les emprunts travaux ; et en conditionnant toute aide municipale à l'engagement effectif de travaux pour les logements classés F et G

#### *Pour un service public de production d'énergie verte*

- **Créer** une société publique locale de production d'énergie renouvelable, Énergie de Paris, sur le modèle d'Eau de Paris, et en **ouvrir** une partie du capital aux Parisiens, afin d'encourager le **financement participatif** et leur permettre d'investir dans les projets renouvelables de la ville
- **Couvrir** 400 à 500 toits d'établissements municipaux (écoles, crèches, gymnases, etc.) de panneaux photovoltaïques à horizon 2032, en maintenant l'esthétique des toits parisiens et en assurant un équilibre avec la végétalisation des toits
- **Soutenir** les copropriétés désireuses de se doter de panneaux photovoltaïques sur les toits en proposant une **garantie** de l'emprunt bancaire contracté pour en installer, et, pour les plus précaires, **financer** via un prêt municipal à taux zéro sur vingt ans qui sera remboursé par les économies d'énergie

- **Étendre** les réseaux de géothermie profonde pour le chauffage et la climatisation des établissements publics et **encourager** le développement de la géothermie résidentielle, notamment dans les parkings souterrains, pour usage domestique, tel que le réseau de chauffage et de chauffage de l'eau
- Imposer une **étude de faisabilité géothermique** pour tout projet neuf ou rénovation lourde du foncier municipal, avec pour objectif qu'au moins 25 % des bâtiments publics soient dotés en capacités géothermiques à horizon 2040
- Accélérer la récupération de **chaleur fatale** en raccordant 100 % des piscines et gymnases municipaux d'ici 2030 à une source de chaleur fatale, en conditionnant toute autorisation de nouveau data center à la restitution de sa chaleur au réseau urbain, et en négociant avec la RATP un programme pilote de captation dans cinq stations de métro
- **Imposer**, par une modification du plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUb), l'installation de **panneaux photovoltaïques** sur 70 % de la toiture des bâtiments commerciaux de plus de 1000 m<sup>2</sup> et des parkings de plus de 300 m<sup>2</sup>

#### *Engager la sobriété énergétique dans l'espace public*

- Appliquer strictement les consignes de température de 19 °C maximum dans les bureaux et bâtiments municipaux, 14 °C dans les gymnases, 8 °C dans les bâtiments fermés plus de 48h, et 23 °C dans les EHPAD municipaux, crèches et endroits accueillant des publics vulnérables
- Former 100 % des agents municipaux aux enjeux du climat et de la sobriété énergétique
- Renforcer les contrôles de l'obligation d'extinction des enseignes et vitrines par la police municipale
- Réviser le Règlement local de publicité pour restreindre drastiquement les publicités numériques et lumineuses : interdire dans les zones résidentielles et aux abords des écoles, suppression sur le mobilier urbain municipal, rendre l'extinction obligatoire de 22h à 7h et encadrement strict des dispositifs en vitrine orientés vers l'espace public, contraindre toute nouvelle enseigne lumineuse à être équipée d'un dispositif d'extinction automatique, et s'engager à ne pas renouveler les clauses autorisant les écrans animés dans les contrats de mobilier urbain

## Protéger la faune et la flore parisienne

### *Protéger et promouvoir les forêts parisiennes*

- Décréter un moratoire immédiat sur les coupes rases dans les bois et engager une transition vers une sylviculture irrégulière à couvert continu, qui privilégie la régénération naturelle et des interventions plus diffuses, moins destructrices pour les sols et le microclimat
- Mettre en place un contrat pluriannuel "mission forêt urbaine" rémunérant l'Office national des forêts (ONF) pour préserver les services écosystémiques (régulation climatique, purification de l'eau, stockage de carbone, etc.), et de gestion écologique plutôt que pour la "rentabilisation" du bois
- Fixer un objectif de "zéro dégradation nette" des sols forestiers, avec un plan anti-tassement et la restauration des zones déjà dégradées
- Définir un zonage lisible : zones sanctuarisées pour la biodiversité, zones de promenade apaisée, zones d'usages plus intensifs (comme des zones de loisirs, des pelouses ouvertes, ou l'Hippodrome qui sont déjà aménagés)
- Encadrer strictement les événements se tenant dans les bois, via une charte exigeante et des contrôles effectifs

### *S'engager en faveur du bien-être animal et de la faune urbaine*

- Appliquer réellement la Charte en faveur du bien-être animal en présentant un bilan annuel des actions au Conseil de Paris sur la base d'indicateurs chiffrés clairs
- Systématiser le principe de « trame animale », afin de permettre la circulation, la protection et la coexistence de la faune urbaine, et imposer dans tout projet d'aménagement des continuités écologiques, des refuges pour les espèces (nichoirs, abris à insectes, mares) et des plantations d'essences locales nourricières favorables aux pollinisateurs pour faire de Paris, une ville habitable pour la faune
- Atteindre l'objectif « **zéro pesticide** » sur le territoire parisien :
  - Conditionner toute aide municipale à la végétalisation à l'abandon des produits phytosanitaires
  - Accompagner les copropriétés et les jardiniers amateurs vers des alternatives naturelles

- Mobiliser les bailleurs sociaux pour inscrire l'interdiction dans les règlements d'immeubles et sensibiliser les copropriétés privées au sujet afin de susciter des changements des règlements de copropriété
- Mettre en œuvre un **plan de régulation éthique des rongeurs** d'un budget de **15 millions d'euros** (au lieu de 5 millions actuellement) fondé sur des méthodes non létales (contraception, réduction des déchets, modification de l'habitat, grillages anti-remontée sur 10 000 plaques d'égout)

## **Faire face à l'urgence de la pollution sonore**

- Créer un droit à la tranquillité sonore dans la charte parisienne de l'environnement, incluant un droit d'alerte citoyen sur les nuisances excessives et un appui aux conseils de quartier pour la remontée des incidents
- Réaliser une cartographie précise des zones de pollution sonore afin de cibler les politiques locales de réduction du bruit, en priorisant les zones résidentielles et les établissements sensibles
- Engager une campagne de sensibilisation et de formation sur la pollution sonore et ses effets nocifs sur la santé
- Agir en lien avec le Préfet de Paris afin de mieux encadrer l'usage des sirènes des véhicules d'urgence, en particulier la nuit en zone dense, et expérimenter des technologies de sirènes directionnelles et adaptatives permettant de limiter la dispersion sonore, sans jamais porter atteinte à la sécurité des interventions
- Étendre les **plages horaires de tranquillité urbaine** et interdire les chantiers et travaux bruyants à partir de samedi midi le week-end (au lieu de dimanche actuellement) et en interdisant tous chantiers et travaux bruyants à partir de 20 heures en semaine (au lieu de 22 heures actuellement)
- Privilégier des enrobés phoniques renforçant la réduction du bruit de roulement des véhicules dans les projets de rénovation de la voirie
- Expérimenter des **zones à faibles émissions sonores** dans certaines zones (quartiers résidentiels, abords d'hôpitaux et d'EHPAD)
- Renforcer le déploiement des dispositifs de réduction des nuisances, en concertation étroite avec les habitantes et habitants concernés : murs antibruit, enrobés phoniques